A LA DECOUVERTE DE SOI
SARL au capital de 4 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 508 888 559,
dont le siège social est situé : 134 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an 2026,
le 30 juin,
à 14 heures,

Au siège social, 134 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS

Les associés de la société BAN SIN A LA DECOUVERTE DE SOI, SARL au capital de 4 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 8 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation des Co-gérants.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Emile KOLTUK, propriétaire de 250 parts sociales
- Madame Jula DEVEAUX, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emile KOLTUK.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 48 691 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice à l'apurement à due concurrence des pertes antérieures inscrites au compte « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de 25 086 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'Assemblée générale rappelle que par décision en date du 2 janvier 2024 prise en application de l'article L223-42 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, il n'a pas été décidé la dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée générale indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur ces rémunérations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 5

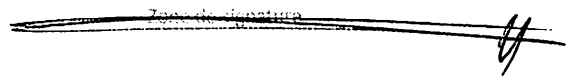
L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Président de séance.



Isobel Audit Consulting

SARL A LA DECOUVERTE DE SOI
134 Rue DE VAUGIRARD
75015 PARIS 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifié conforme à l'original
le 15/10/2026

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 4 000)	4 000	4 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(73 777)	(81 376)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**48 691**	**7 600**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(20 685)**	**(69 377)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	50 827	88 215
	Emprunts et dettes financières divers (2)	783	235
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	75	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 345	67 270
	Dettes fiscales et sociales	143 873	131 762
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 659	11 796
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**271 561**	**299 278**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**250 876**	**229 901**

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	268 320	271 013
(2) Dont emprunts participatifs		

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 100	4 100		
	Fonds commercial	70 300		70 300	70 300
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	7 148	6 930	219	594
	Autres immobilisations corporelles	132 997	124 697	8 300	10 518
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	33 205		33 205	13 203
	Total de l'actif immobilisé (III)	**247 750**	**135 727**	**112 024**	**94 615**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements	850		850	675
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 408		6 408	6 054
	Autres créances	33 158		33 158	35 204
	Charges constatées d'avance	2 112		2 112	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	482		482	482
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	95 842		95 842	92 872
	Total de l'actif circulant (IV)	**138 852**		**138 852**	**135 286**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**386 603**	**135 727**	**250 876**	**229 901**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		13 203
(2) dont créances à moins d'un an	41 679	54 461